L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 23 JUILLET 1887. — 60me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La, a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 23 JUILLET 1887.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an ... $2 00
Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse Arcade.

PAR JAS P. GUINAULT.—Grande étable rue de la Commune et quatorze lots de terre.

PAR LE SHÉRIF.—Un lot de terre avec bâtisses, dans le Deuxième District. A 1 heure P. M., au local No 226 rue Baronne—vitrières, miroirs et meubles de maison de valeur.

Une défaite de la diplomatie anglaise.

Voilà plus de six semaines que, presque chaque matin, les dépêches télégraphiques nous annonçaient la ratification prochaine, inévitable, de la convention anglo-turque relativement à l'Egypte, et la signature du Sultan, si désirée par les Anglais, si réprouvée par les Français et les Russes, se fait encore attendre. Un premier ultimatum avait été signifié au Sultan, qui, dès l'abord, avait eu l'air de l'accepter, mais, à l'heure dite, il n'en avait tenu aucun compte. Un second ultimatum avait eu le même sort, puis un troisième, puis un quatrième—si bien que, partout, depuis quelques jours, on en était arrivé à cette conviction, que la ratification n'aurait pas lieu. Aujourd'hui, le doute n'est plus possible à cet égard; le fiasco de Sir Drummond Wolffe est complet, car le grand vizir, qui a été le principal instrument de cette malencontreuse transaction, vient de donner sa démission, ce qui a entraîné la chute de tout son cabinet. Tant que durerait ce ministère, on pouvait croire que, cédant à une pression plus ou moins puissante, exercée à un moment opportun, par l'Angleterre ou l'Allemagne, le Sultan finirait par céder; à cette heure, il n'en est plus de même. Kiamil Pacha est tombé à la suite d'un article violent du journal officiel de Constantinople—article dirigé contre lui et inspiré par le Sultan. On peut donc dire que la convention est mort-née.

Il est tout naturel que la Presse française soit fière de l'issue de cette affaire: c'est pour le gouvernement de la République une véritable victoire. Il est également naturel que l'Angleterre en conçoive un amer dépit, en éprouve une profonde humiliation, et nous ne nous étonnons nullement d'entendre Lord Roseberry, un des plus habiles hommes d'état du pays, s'écrier avec dépit que Sir H. D. Wolffe a fait du nom et de l'honneur de la Grande-Bretagne un objet de risée dans Constantinople.

Ce n'est pourtant pas un maladroit que ce diplomate. Il a montré beaucoup d'adresse et de réserve, dans la façon dont il a conduit toutes les négociations et ce n'est pas à lui, suivant nous, qu'il faut faire remonter la responsabilité de la sanglante déconfiture. Il n'est pas allé, de son chef, à Constantinople; il n'a dû agir que sous l'inspiration de Lord Salisbury. On se rappelle que ce dernier était, depuis longtemps, en pourparlers, à ce sujet, avec M. Waddington, l'ambassadeur français à Londres. Au lieu d'y aller franchement, il a mieux aimé jouer un double jeu, et sans l'énergie de la diplomatie française, sans l'entente parfaite de cette puissance avec la Russie, il l'emportait d'emblée. Il est puni de sa duplicité; il n'a que ce qu'il mérite.

Que lui demandait-on? Que, conformément aux traités, aux conventions jurées, la Grande Bretagne délivrât enfin de sa présence l'Egypte, où elle n'a que faire, où elle n'a pas plus de droit qu'aucune autre nation de se maintenir en souveraine et maîtresse.

Depuis deux ans, la France était animée des meilleures intentions. Comme M. De Freycinet, M. Flourens était prêt—suivant l'expression d'un diplomate—à faire un pont d'or à l'Angleterre, pour l'engager à se retirer, mais à la condition que le pont, une fois franchi, fût immédiatement détruit, afin qu'il n'y eût plus possibilité de retour pour les troupes. C'est ce que ne voulait pas Lord Salisbury; il prétendait ne pas évacuer le territoire. Il a essayé de tromper l'Europe, et il se trouve pris dans le piège grossier qu'il tendait aux autres.

On reste vraiment étonné de l'aplomb, du sans-façon avec lesquels a été menée toute cette comédie, au mépris d'un ordre de choses établi, depuis des années, par l'Europe entière. L'Egypte n'existe plus en vertu de la volonté de son suzerain, le Sultan; elle est placée sous la guarantie collective des puissances. La Porte n'a pas le droit d'en disposer comme bon lui semble; elle ne peut permettre à l'Angleterre de s'y maintenir, comme elle le fait depuis trop longtemps, ou d'y rentrer, après l'avoir quittée, quand bon lui semblera, suivant que le lui dicteront ses intérêts ou ses caprices. Cela regarde l'Europe et l'Europe seule. De là, l'inanité de la convention anglo-turque, qui n'a eu elle-même ni sens, ni valeur, puisqu'elle n'est rien sans l'adhésion complète de tous les gouvernements. Du moment que deux d'entr'eux—et les deux plus intéressés—y apposaient leur veto, elle tombait d'elle-même. C'est pour cela que le Sultan n'y avait consenti que parce qu'il était parfaitement convaincu, parce qu'on lui avait affirmé, sur tous les tons, que la France et la Russie n'y feraient aucune objection. Il ne fut pas médiocrement surpris quand, l'affaire s'étant ébruitée, au moment de signer, il vit arriver à lui MM. Nelidoff et de Montebello, pour protester énergiquement contre ce qui venait de se passer. Il avait bien compris, dès le commencement, que la convention était une duperie, mais le consentement des deux puissances s'expliquait, à ses yeux, par l'ardent désir qu'elles avaient de voir les Anglais évacuer l'Egypte, à tout prix.

Dès qu'il vit qu'on l'avait trompé, qu'on l'avait mis dans une position fausse, il hésita, demanda du temps, traîna les choses en longueur—art dans lequel on excelle à Constantinople. Enfin, il allait se passer, en France, un événement qui—croyait-on en Europe—devait exercer une certaine influence sur la situation intérieure de la République Française: la fête du 14 Juillet. Tout alla beaucoup mieux qu'on ne l'espérait de part et d'autre. Le sultan n'hésita plus, dès lors; il fit paraître le fameux article du Mizam, chassa son cabinet et refusa, net, de ratifier le *bargain*.

C'était, en définitive, ce qu'il avait de mieux à faire. La République conservant toute sa liberté d'action, l'alliance franco-russe était maintenue et devenait plus forte que jamais. Qu'avait-il à craindre, en résistant aux volontés de l'Angleterre? Une démonstration de la flotte devant les Dardanelles? Il savait que MM. Nelidoff et de Montebello demanderaient, immédiatement, des explications, et qu'en cas de menaces de la part des sujets de la Reine, il suffirait au Czar de faire une démonstration correspondante du côté de Merv, aux portes de l'Afghanistan, pour forcer la terrible flotte à déguerpir; elle aurait, ailleurs, une bien plus sérieuse besogne à accomplir. Le Sultan tient, avant tout, à ne pas se faire un ennemi d'Alexandre III, qui est, à l'heure qu'il est, son plus puissant protecteur, au colosse devant lequel la Grande Bretagne réfléchit toujours et beaucoup.

L'Angleterre est réduite à une complète immobilité, parce qu'au moindre de ses mouvements, la lutte doit s'engager dans l'Inde. Que peut-elle sans armée? Elle n'est pas redoutable même à la Turquie. C'en est donc bien fait de la convention, telle qu'elle existe; force est de l'amender, de la modifier, d'en atténuer les effets. Bon gré, malgré, Lord Salisbury est forcé d'en revenir à ses négociations avec M. Waddington—négociations qu'il aurai dû poursuivre franchement, honnêtement. S'il avait été moins *smart*, il ne serait pas obligé de reculer, au grand déplaisir de son pays, à la grande satisfaction de l'Europe.

Fébrifuge Deléry.—On sait que le regretté Dr Ch Deléry avait, avec l'aide d'herbes aromatiques spéciales recueillies dans les paroisses floridiennes, composé un excellent cordial qui, dans les cas de fièvres obstinées, avaient sur celles-ci une influence plus décisive que le sulfate de quinine. M. Edgar Deléry, son fils, en a continué la préparation qu'il a même perfectionnée en la rendant infiniment plus agréable au goût. La pharmacie de M. Deléry est située au coin des rues Dauphine et Kerlerec, 3e district. On y trouvera l'excellent fébrifuge dont nous venons de parler.

Loterie de la Louisiane.—Le jour même du dernier tirage de la loterie mensuelle de la Compagnie de loterie de l'Etat de la Louisiane, on apprenait que les billets gagnants étaient tous vendus et que bon nombre d'entre eux se trouvaient en la possession de personnes domiciliées dans des Etats du Nord et de l'Est. Ce qui n'était au hier encore que d'une façon générale est confirmé aujourd'hui; et les détails précis relatifs au gain personnel de chacun des heureux qui ont décroché un sourire à dame "Fortune", sont livrés à la publicité par la Compagnie.

Dans une autre colonne, on lira quatorze avis signés de noms différents et attestant tous la promptitude avec laquelle les ayants droits se sont fait payer les sommes qui leur étaient échues. Sous peu, sans doute, les autres fractions des billets gagnants seront présentées à la Compagnie, et alors des noms nouveaux viendront s'ajouter à ceux qui se publient aujourd'hui.

L'Ague Cure d'Ayer est une préparation purement végétale, sans danger, et infaillible dans les maladies miasmatiques.

LOUISIANE.

Le *Pionnier*, Napoléonville, paroisse Assomption, du 16 juillet:

Vraiment, nous aimons notre paroisse.

Et nous avons, nous qui en sommes le *Pionnier*, c'est-à-dire un des vieux, le bonheur de constater et de dire qu'elle est dans le bon chemin et qu'elle progresse.

Si elle avait un chemin de fer!

Si son bayou était navigable toute l'année!

Et si nos Brûlis possédaient des chemins carrossables!

Cela viendra, cela viendra. Il suffit de vouloirs. Et comme les mauvais jours sont passés, comme nous nous sentons revivre dans le travail, dans le succès et dans le courage, les améliorations et les progrès suivront vite.

Car nous sentons que les mauvais jours sont passés. Nous produisons aujourd'hui beaucoup plus que nous ne consommons. Nous avons sagement varié la culture de nos champs. Nous sommes désormais, comme agriculteurs et comme habitants, les hommes de la canne à sucre, du riz, du maïs, de la pomme de terre, de la patate douce, de l'oignon, des légumes et du jardinage. Nous n'achetons point de poules à nos voisins, et nous faisons des omelettes avec nos œufs. Nos vaches nous donnent du lait et du beurre. Outre que nous trouvons qu'une cotelette de porc frais vaut bien la viande verte de Cincinnati, nous affirmons que la graisse *home made* coûte moins que celle des épiciers. Exporter beaucoup et importer peu, n'est-ce pas être riche, et quand vous produisez au-delà de vos besoins, que vous manque-t-il pour être heureux?

Oui, la paroisse Assomption commence à ressentir les bienfaits de la culture variée et sa démocratisation dans le bien-être.

Cette culture, sans abaisser ceux-ci a élevé ceux-là.

Et nous connaissons présentement plus d'un planteur de pommes de terre et d'oignons, l'égal de n'importe quel autre, qui peut se dispenser des coûteuses faveurs d'un courtier ou d'un commissionnaire. Il a trouvé que les oignons et les pommes de terre payaient aussi bien, sinon mieux, que le sucre.

Et qui donc trouve maintenant que le maïs ne paie pas?

Le *Pionnier* s'applaudit donc d'avoir parlé comme il a parlé et d'avoir conseillé comme il a conseillé.

Il continuera.

Mais la culture variée n'est pas suppression d'un produit, surtout quand ce produit est important, est naturel au climat et au sol, et n'est point une importation à succès douteux et problématique.

Nous voulons dire la canne à sucre.

Ce serait folie que d'en abandonner la culture.

Que s'il y a des réformes ou des progrès à faire et à réaliser de ce côté, ils sont purement et simplement dans la division du travail, dans la séparation de l'agriculteur du manufacturier, dans la meilleure fabrication et le meilleur outillage, dans l'usine centrale, etc.

Mais la canne à sucre, respect, s'il vous plaît!

Loin de la supprimer, il faut la multiplier.

C'est encore elle, voyez-vous, qui restera la reine de la Louisiane.

Quand les Pères Jésuites l'ont importée en Louisiane, ils savaient bien ce qu'ils faisaient, et ce n'est pas le travail libre, substitué au travail servile, qui la tuera. Le contraire est plutôt vrai.

Seulement, quand nous voyons qu'il faut 112 sucreries à la paroisse Assomption pour faire 16,399 boucauts de sucre—soit 146 boucauts par sucrerie—quand la paroisse Ste-Marie, comme le remarque l'*Abeille*, fait 20,123 boucauts avec 95 sucreries seulement, nous disons que la vérité économique n'est point dans la multiplication de la sucrerie, mais bien dans sa *centralisation*. Et la solution du problème est là. C'est avec la centralisation dans la manufacture que se doublera et se triplera la production. S'il fallait que chaque fermier de la Beauce fût meunier, comme le blé serait rare et le pain mauvais!

Mais, voyez vous, si notre paroisse, en l'année 66-67, a produit 16,399 boucauts de sucre, nous parions que cette même paroisse, en l'année 67-68, en produira au moins 22,000, et le double dans 10 ans.

En attendant, elle est la troisième de l'Etat pour la production du sucre.

Ste-Marie est en tête, l'Ascension vient ensuite, et l'Assomption chauffe de près l'Ascension.

Le *Courrier*, Houma, paroisse Terrebonne, du 16 juillet:

Nos récoltes sont superbes et promettent un abondant rendement. La canne est très haute pour la saison, d'une belle couleur, et elle pousse rapidement.

Le maïs et les pois n'ont jamais eu meilleure apparence que maintenant; les planteurs en pourront mettre assez de côté pour l'ensemencement prochain. Nous avons ainsi la promesse de deux bonnes récoltes.

—M. Wm Ritter, le pionnier de la jute dans nos parages, a 50 acres de plant de ce textile, près de Chacahoula. Un spéculateur de la Nouvelle-Orléans lui a offert $4000 de sa récolte; il a refusé. Les frais de culture de ces 50 acres ne s'élèvent qu'à $700.

—Un jeune homme de Houma, qui jouit d'un certain capital, a l'intention de nous doter d'un moulin à farine, d'un modèle tout-à-fait moderne. On ne saurait assez encourager une semblable entreprise; elle est sûre de l'appui de tous les hommes intelligents. Peu de personnes, parmi nous, sont en état de moudre chez eux leur maïs. Va donc pour un moulin à farine; nous lui promettons un beau patronage.

—M. M. Marmande, gros planteur sur le bas Bayou Dularge, nous a envoyé, dimanche dernier, plusieurs tiges de cannes de ses champs; elles représentent le moyenne de ses produits. Une des tiges a 5 pieds 4 pouces, avec 13 nœuds rouges. La canne a été coupée le 7 du courant.

—Nos remerciements à M. N. S. Williams, président de la "North and Central American Fruit and Fibre Company"; il nous a envoyé un régime de bananes, coupé sur sa plantation de bananes, près de Blue-fields, Nicaragua. Le régime avait plus de 4 pieds de hauteur et pesait 175 livres.

—M. Wm Ritter a reçu, à la station Chacahoula, un décorticateur de la méthode Frantz Lutz; il le fera fonctionner, cette année, quand sa jute sera mûre.

—Marié, à Houma, par le Rév Père Poyet, M. Albert Dupont à Mlle Alice M. Hanson.

Le *Capitolian Advocate*, Bâton Rouge, paroisse East Baton Rouge, du 20 juillet:

La canne et le riz, au sud de notre ville, ont fait d'énormes progrès, depuis deux semaines; la perspective est maintenant très belle. Le maïs, principalement, sera excellent et abondant.

—Dans les environs de Port Hudson, les récoltes sont magnifiques; elles n'ont pas été endommagées par la pluie. En plusieurs endroits, il y a beaucoup de mauvaises herbes, mais on se hâte de les faire disparaître; la pousse n'en sera donc pas embarrassée.

—Marié, par le Rév. Père P. Delacroix, M. Basile Laplace, de St-Jean-Baptiste, à Mlle Clara Gessetly, de cette ville.

Le *Times*, Shreveport, paroisse Caddo, du 21 juillet:

Depuis trois semaines, le temps a été très défavorable à la pousse du coton, surtout dans les terrains bas et le long des cours d'eau. Les rapports qui nous sont parvenus d'un grand nombre de planteurs, expérimentés et habiles observateurs, pourraient être meilleurs qu'ils ne le sont. Depuis la dernière semaine de juin, il a plu presque tous les jours, et les produits de la terre en ont, forcément, plus ou moins souffert. Les travaux de la ferme ont aussi été retardés et les mauvaises herbes ont envahi les champs; elles encombrent principalement ceux qui n'avaient pas été nettoyés avec soin, avant le commencement de la saison pluvieuse. Il ne faut pas s'illusionner; les récoltes sont en retard de deux à quatre semaines. Si le temps ne devient pas plus favorable, la maturation sera tardive; le rendement en souffrira. Le plant est superbe, mais il est plein de sève. La croissance trop rapide a empêché le fruit de se former et l'on croit que les grabots de coton ne seront pas aussi fournis qu'à l'ordinaire.

Les vers ont fait leur apparition dans certaines localités; sous l'influence des temps brumeux et humides, ils ne peuvent que se multiplier rapidement.

On se plaint beaucoup des pluies sur les collines; cependant la perspective est plus encourageante maintenant. A quelques exceptions près, les planteurs et les fermiers comptent sur une très abondante récolte de maïs, en dépit des effets de la sécheresse et des vers.

Il est bien difficile de dire, dès à présent, ce que sera le rendement, surtout en ce qui concerne le coton. On n'est jamais sûr de rien avant de l'avoir passé au moulin, mis en balle, vendu et avoir reçu l'argent des mains de l'acheteur.

—Le Bureau des directeurs de l'association de la Foire agricole et industrielle du nord de la Louisiane, s'est réuni, hier. L'Exposition se composera d'une bâtisse de 40 pieds sur 200; la salle des machines sera de 30 pieds sur 100. Il y aura aussi 20 étables de 8 sur 12 pieds. Les travaux doivent commencer la semaine prochaine. Un comité est chargé d'établir des conduits d'eau qui courront le long de tous les terrains. La Foire de novembre prochain promet d'être extrêmement brillante.

Suisse.

(*Du correspondant particulier de la République Française.*)

Genève, 7 juillet.

Ce n'est ici que bruits de fête, préparatifs et arrangements de fête; c'est à peine, en effet, si quinze jours nous séparent de l'ouverture du tir fédéral, qui doit se tenir cette année à Genève. Pourtant, hier soir, un bruit sinistre s'est répandu ici, qui nous a fait oublier même le tir fédéral. Une partie de la ville de Zug s'est écroulée dans l'après-midi et la soirée de mardi, dans le romantique petit lac au bord duquel s'élève la vieille petite cité. La catastrophe a compté trois effondrements successifs: à quatre, à sept et à onze heures. Vingt-sept maisons ont disparu avec une partie de leurs habitants: une douzaine de personnes, aux dernières dépêches, manquaient à l'appel. Cela a commencé par une seule maison qui s'est engouffrée avec une partie du quai; personne n'eût pu supposer que 8,400 mètres carrés de sol allaient s'engloutir. Ce n'est pas, il est vrai, le premier accident de ce genre qui se soit produit à Zug. Déjà, en 1435, une rue tout entière avec vingt-six maisons avait suivi le même chemin; mais on n'est pas tenu de se rappeler à quatre cent cinquante ans en arrière.

Les milices zugoises ont été mises sur pied pour présider à l'organisation des secours. Plus de 600 personnes sont sans abri. Ce désastre cause partout une émotion très compréhensible.

Pour en revenir au tir fédéral, il s'ouvrira le 24 courant et durera douze jours. Vous savez que ces patriotiques rendez-vous, qui ne se répètent que tous les deux ans et qui ont lieu tantôt dans un canton, tantôt dans un autre, jouent chez nous un rôle analogue à celui de la fête nationale du 14 Juillet que vous vous apprêtez à célébrer dans toute la France. Nul doute que le tir de Genève ne compte parmi les plus beaux, les plus fréquentés.

J'ai visité, hier, le Stand. C'est une construction en planches vraiment gigantesque, qui se trouve à un quart d'heure de la ville, au bord de l'Arve. Les cibles, au nombre de cent cinquante, sont séparées du Stand lui-même par la rivière qui a, en cet endroit, la largeur de la Seine à Paris, avec beaucoup plus d'eau. Les prix offerts pour cette joute pacifique, et qui proviennent de toutes les parties de la Suisse et de l'étranger, s'élèvent déjà à 240,000 francs, ce qui est sans précédent, et nous ne sommes pas encore au bout. La colonie française de Genève s'est distinguée par sa munificence: elle doit avoir contribué pour chaque 4,000 fr. à l'approvisionnement du pavillon des prix, et il vous souvient que le président de notre grande République-sœur, M. Grévy, avait offert un beau vase de Sèvres.

Quant à la fête proprement dite dont le tir est l'occasion, elle aura lieu sur un emplacement qu'on dirait fait exprès pour ces occasions, dans la plaine de Plainpalais, située entre la ville et le stand des bords de l'Arve. Déjà une quantité de constructions y ont surgi comme par enchantement,—quelques-unes d'un très bel effet: le pavillon des prix, le pavillon de réception (où seront reçues les différentes députations), la cantine qui a des proportions gigantesques et dont les voûtes arrondies, qui se soutiennent sans le secours d'aucune colonne intérieure, abriteront sept mille personnes. En face de l'entrée, gardée par deux tours qui vont bientôt disparaître sous la verdure, les écussons, les bannières et les oriflammes, on apercoit la tribune du haut de laquelle sera porté chaque jour, après le banquet, le toast à la patrie et où se succèderont toutes nos notabilités politiques genevoises et suisses dotées de poumons assez puissants pour affronter une pareille épreuve. Il va de soi que toute la ville revêtira ses plus coquets atours; des comités de quartiers se sont constitués en vue de l'ornement des places et des monuments. Il y aura de superbes illuminations avec l'embrasement de la rade, un spectacle absolument unique en son genre.

Tous les moyens de communication avec Genève vont décupler leurs ressources: les bateaux à vapeur et les chemins de fer annoncent déjà un grand nombre de services exceptionnels et de courses de plaisir. Beaucoup de nos hôtes voudront profiter de leur présence à Genève pour faire le tour du lac, visiter le château de Chillon avec les souvenirs de Bonivard et de Byron; la superbe flottille de la compagnie de navigation les servira à souhait, en leur offrant, en sus du plaisir, le repos que l'on goûte à glisser dans l'air le plus pur entre le bleu du ciel et le bleu de l'onde, entre deux firmaments, comme dit quelque part Sully-Prudhomme.

PERSÉCUTION RELIGIEUSE.—Un républicain—M. Henri Maret—que la *Liberté* appelle "un homme d'esprit et de bon sens, qui ne saurait être suspect étant dans le radicalisme avancé", écrit là-dessus, les lignes suivantes, qu'on fera bien—dit le grand organe de Paris—de méditer dans tous les rangs de la Gauche:

"Vous êtes quelques-uns qui croyez toujours marcher sur un complot et qui voyez toujours le peuple français sur le point de revenir au droit divin et au billet de confession. C'est cela, et non pas moi, qui est un étrange problème psycologique. Il n'est pas d'ailleurs nouveau, ayant tué déjà deux Républiques. On fait appel à toutes sortes de mesures d'autorité contre ce danger imaginaire, et, un beau matin, on se réveille avec un empereur."

L'occupation anglaise en Egypte.

On lit, dans le *Mémorial Diplomatique*:

On doit se rappeler que l'Angleterre, il y a cinq ans, est intervenue militairement en Egypte, sans y être autorisée par un mandat quelconque, et, bien plus, sans y être appelée par une nécessité d'ordre général. Le Sultan a protesté contre un empiètement flagrant sur ses droits de souverain; les puissances européennes ont laissé faire sans dissimuler leurs sentiments contraires à l'entreprise de l'Angleterre. Depuis lors l'opposition de l'Europe à l'égard de l'occupation anglaise en Egypte n'a cessé de se manifester en toute circonstance. Qu'il s'agisse du règlement des questions relatives au canal de Suez ou de la question financière; toujours l'Europe a fait connaître son désir que l'occupation anglaise puisse promptement prendre fin. C'est qu'en effet la présence des troupes anglaises enlevait aux autorités indigènes tout prestige, imposait des charges onéreuses au trésor égyptien déjà si obéré, enfin altérait profondément des rapports politiques et internationaux établis par des traités européens.

A plusieurs reprises les puissances ont rappelé au gouvernement anglais qu'elles ne considéraient l'état des choses créé par l'occupation que comme un provisoire destiné à faire place à un ordre de choses conforme aux traités. Tous les cabinets ont reconnu que la France était, avec l'Angleterre, la plus intéressée dans la question, et ils se sont abstenus de prendre une décision avant que les deux puissances occidentales se soient mises d'accord. Les pourparlers qui se sont engagés entre Paris et Londres ne pouvaient donc avoir d'autre but que celui d'amener l'Angleterre à retirer ses troupes et à rendre à l'Egypte l'autonomie dont elle se trouve virtuellement dépossédée depuis cinq ans.

En envisageant sous ce point de vue la convention anglo-turque, on arrive à se persuader qu'elle ne résout nullement le problème, posé à la diplomatie britannique. L'Europe désirait un arrangement sur l'évacuation de l'Egypte, alors que sir Drummond Wolff se propose de faire signer au Sultan une convention stipulant l'occupation future de ce pays par l'armée anglaise. En effet, du moment que l'Angleterre est laissée seule juge de décider si elle doit, oui ou non, envoyer des troupes sur tel ou tel point de l'Egypte, c'est que cette occupation est élevée au rang d'une institution organique: le maître militaire est le maître d'un pays, et, dans le cas qui nous occupe, ce maître réside non pas au Caire, non pas à Constantinople, mais à Londres.

Il est évident qu'une telle situation n'est pas conforme aux traités européens, qui assurent à l'Egypte une indépendance limitée seulement par ses obligations envers le Sultan, et qu'elle ne saurait encore moins être considérée comme répondant à la promesse réitérée de l'Angleterre de retirer définitivement ses troupes pour laisser rentrer l'Egypte dans l'ordre de choses normal, tel qu'il avait existé avant le bombardement d'Alexandrie.

L'opposition que forme la France contre le projet de sir Drummond Wolff est donc, en première ligne, basée sur des considérations d'ordre européen. L'occupation anglaise est un acte irrégulier: cela a été reconnu par toutes les puissances et par l'Angleterre elle-même. Il n'y a pas d'intérêt spécial anglais qui puisse prévaloir contre l'intérêt général. Si l'Angleterre est admise, sous prétexte d'y assurer l'ordre, à occuper militairement l'Egypte, qui empêcherait la Russie de se faire octroyer un droit analogue dans d'autres parties de l'empire ottoman? Si l'Europe est d'avis de procéder à ce qu'on appelle la liquidation de l'empire ottoman, qu'elle le dise; alors chaque puissance pourra aviser pour s'adjuger ce qui lui convient dans ce partage. Tel, nous en sommes certains, n'est pas le sentiment des cabinets signataires des traités relatifs à cet empire: ils en veulent l'intégrité, qui est la garantie des intérêts généraux et la sauvegarde de tous les intérêts particuliers sagement mesurés et répartis. Cette intégrité de l'empire ottoman serait mise en péril par le droit exorbitant, que la convention anglaise confère au gouvernement britannique, d'occuper militairement l'Egypte quand bon lui semblera. C'est donc vraiment dans un intérêt européen—nous le répétons, sans nous laisser émouvoir par certaines railleries de journaux étrangers—que le gouvernement français a formulé ses objections contre le projet actuellement soumis à la ratification du Sultan.

Espagne.

On écrit, de Madrid, au *Temps* du 8 juillet, que les mesures énergiques prises par le ministère Sagasta ont déconcerté les adversaires du cabinet libéral, qui se flattaient d'ébranler sa situation. La droite a été stupéfaite de voir le ministre de la guerre frapper, dans l'intérêt de la discipline, l'auteur du pronunciamiento de 1871 qui fit la restauration. L'opinion générale est que le président du conseil a sauvé son prestige, menacé par les empiètements de quelques officiers généraux sur le domaine politique.

La suspension des séances des Cortès fut aussi une surprise. On présumait que le président du conseil laisserait à son collègue de la guerre le temps de répondre à un discours annoncé du général Lopez Dominguez touchant des questions exclusivement techniques; on comptait aussi que le ministère tiendrait à faire ratifier par les deux Chambres la formule du mariage civil et le budget des Antilles avant de clore la session. Mais M. Sagasta savait, paraît-il, que les conservateurs, au Sénat, et quelques dissidents, au Congrès, projetaient de revenir sur la destitution du général Primo de Rivera. Il redoutait aussi les complications que pouvait lui susciter l'opposition de la droite du parti libéral, inquiète des concessions qu'il faisait aux fractions plus avancées de la majorité. Le chef du cabinet a voulu couper court à ces éventualités; à la fois désireux de s'affranchir de la domination de la droite et de résister aux impatiences de la gauche radicale, il a pensé que l'interrègne calmerait les esprits et préparerait l'opinion à la formation, pour l'automne, d'un nouveau cabinet dans lequel les trois groupes de la majorité seraient également représentés.

La *Liberté* du 6 juillet:

Le gouvernement espagnol a clôturé hier la session parlementaire. Il était temps. Cependant, le ministère est resté dans une situation tellement fausse, qu'il ne serait pas extraordinaire que la crise éclatât subitement. Les conservateurs ont des raisons particulières pour ne pas hâter une solution qui dérangerait leurs plans de villégiature. Il se peut qu'une combinaison libérale essaye de reprendre la suite des affaires du cabinet Sagasta; mais une pareille combinaison ne serait pas viable. L'avenir est à M. Canovas del Castillo, qui a une incontestable supériorité sur les autres chefs des partis. La fermeture des Cortès laisse en suspens les questions les plus intéressantes, telles que l'organisation militaire, le contrat avec la Banque, le mariage civil, l'établissement du jury en matière criminelle et la réforme du Code civil; or, toutes ces réformes étaient des questions de cabinet. L'incident Primo de Rivera a eu au Sénat plus d'importance que ne lui en donnaient les agences. Le duel parlementaire a eu lieu directement entre le général Primo de Rivera, directeur de l'infanterie, et le général Cassola, ministre de la guerre; il a été agrémenté de démentis et d'accusations délicates au sujet des travaux souterrains du ministre dans la garnison, en faveur de ses projets. Oubliant que son adversaire était un fonctionnaire nommé par ordonnance royale, le général Cassola, faisant bon marché de la prérogative royale, l'a destitué du haut de la tribune. Le conflit n'est pas fini: le général Martinez Campos ne s'est pas mêlé au débat; mais il est de cœur avec le général Primo di Rivera, et par conséquent hostile au cabinet. Pour le moment, il se borne à veiller pour le salut de la monarchie et de l'enfant-roi.

En police correctionnelle:

—Accusé, vous avez été surpris en flagrant délit de vol chez votre patron. Qu'avez-vous à dire pour votre défense?

—M. le président, c'est vrai que j'ai filouté mon patron; mais il m'avait appelé serin.

—Eh bien!

—De quoi se plaint-il; c'est le propre des oiseaux de voler.

M. Prudhomme se préparait pour le 14 juillet.

—Je me ferai, disait-il, une couronne de timbres-poste.

—Pourquoi donc?

—En souvenir du jour où le peuple s'est affranchi.

La Salsepareille d'Ayer guérit les affections du foie, les dérangements des femmes, les rhumatismes, et toutes les maladies du sang.

Pour la débilité générale, l'émaciation, la phthisie, le Scott's Emulsion d'huile de foie de morue avec hypophosphites est un remède souverain et une nourriture précieuse. Il excite l'apétit, calme le système nerveux et fortifie le corps. Lisez: "J'ai fait l'essai du Scott's Emulsion chez un jeune homme que les médecins désespéraient de guérir. Depuis qu'il prend l'émulsion de Scott, sa toux a cessé, il a engraissé et ses forces lui reviennent. Selon toute apparence, sa vie sera prolongée de bien des années—JOHN SULLIVAN, infirmier à Morganza, Penn.

Décédée, hier vendredi, 22 juillet, à 10 heures P. M., à l'âge de 28 ans, Dame JUSTIN TUJAGUE, née Delphine Sénac, fille de J. Sénac et de Sophie Gourgue. Les amis et connaissances des familles Sénac, Tujague, ainsi que ceux de ses beaux-frères F. Salomon et E. J. Fortier et les membres de l'Union Française, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 164 rue Jackson.

Les journaux de Tarbes, France, sont priés de reproduire cet avis.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédée hier soir, à 10 heures à l'âge de 28 ans, Dame DELPHINE SÉNAC, épouse du Sociétaire Justin Tujague, membre de la Nouvelle Orléans. MM. les Sociétaires, et spécialement ceux de la catégorie du mois de JUILLET, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Le convoi partira de la dernière résidence, rue Jackson No 164.

Par ordre du Président, J. BAYLE.
L. SIMON, Secrétaire.

Décédé, hier à 4 heures du matin, GEORGE P. CAZELAR, natif de cette ville et âgé de 29 ans. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures et demie. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue North Roman, 220.

Décédée hier, à une heure de l'après-midi, Madame ARTHUR GAYAUT, à l'âge de 41 ans. Les amis et connaissances de la famille Gayaut sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, coin Market et Chesnut, Alger.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc. Livraison à domicile. 8 nov86—1anPP

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.
VINS supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dîners à son restaurant, 40 rue Dauphine, 50 sous avec une demi-bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi bouteille du fameux To Kalon. 17fév—1anPP.

AVIS—Aux Marchands et aux Commerçants.—New Orleans Packing Canning Co., No. 10 rue de la Commune, coin Front.—A partir du mercredi 8 juin prochain, nous serons en mesure de fournir au commerce des viandes de bœuf, de veau, de mouton, de cochon, du bœuf salé (corn beef), en barils et en demi barils. Des viandes de tous genres en boîtes en toutes quantités, à la convenance des acheteurs, aux prix les plus réduits du marché. Toutes les commandes qui nous seront confiées seront remplies avec soins et célérité en s'adressant au soussigné au dépôt de la compagnie à l'endroit mentionné ci dessus.
R. F. WOODWARD, Gérant.
5juin—17

La raison sociale connue jusqu'ici sous le nom de FITZPATRICK & HALL est dissoute.
FITZPATRICK & HALL.

Se référant à l'annonce ci dessus les soussignés informent leurs amis et le public qu'ils ont formé une société sous la raison sociale de H. F. HALL & CIE, pour continuer le commerce de Peaux et de Lainages dans toutes ses branches, aux Nos. 104 South Peters et 34 rue Commerce.
H. F. HALL,
ANDREW J. McSHANE.
21juil—3f

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement, ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable. Les prix minimes.
F. GAUPP,
102 .....Rue Conti..... 102
8juin—17

G. Léaumont,
Pharmacie homéopathique,
Au coin des rues DAUPHINE ET DUMAINE.
Téléphone No 406. Nlle-Orléans.
8 août—1an

Collège St-Isidore.
3me District, Nouvelle-Orléans.
COURS classique et commercial, le français et l'allemand inclus. Année scolaire commençant le 1er septembre. Enseignement et pension, $20 par mois.
Pour catalogue, s'adresser au REV. J. M. SCHERER, C. S. C., Président.
11juil—2m

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras, Turcoma.
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 6 oct—1an

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

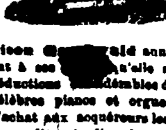

La maison [illegible] annonce respectueusement à ses [illegible] qu'elle a récemment fait des réductions [illegible]dérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier. STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOMMER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle a plus de cent pianos d'occasion de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.
MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques CAHIERS, LIVRES de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasin avant d'acheter ailleurs.
Louis Grunewald,
127 rue Canal
Et 18 rue Baronne, N.O.
1er oct86—1an

Avis.

$150,000.

Nlle-Orléans, 21 juillet 1887.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Wells, Fargo & Co., San Francisco Cal., un dixième du billet No. 11,607, tirage à numéro simple, Classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 12 juillet 1887, vendu à New York, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

P. A. HYDE,
Pour la Louisiana National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$150,000.

Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1887.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de J.P. Coleman, Petersburg Va., par l'entremise de la City Bank of Richmond, Va., un dixième du billet No 11,607, tirage à numéro simple, Class G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 12 juillet 1887, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$150,000.

Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1887.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de John Murphy, Glenmary, Tenn., par l'entremise de la First National Bank de Chattanooga, Tenn., un dixième du billet No 11,607, tirage à numéro simple, Classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 12 juillet 1887, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.

D. G. BALDWIN,
Pour la New Orleans National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$150,000.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1887.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Henry Downs, sur l'habitation Swiftwater, près Greenville, Miss., par l'entremise de la Banque de Greenville, Greenville, Miss., un dixième du billet No 11,607, tirage à numéro simple, Classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 12 juillet 1887, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

F. S. CAMERDEN,
Coureur de la Whitney National Bank, Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.

$150,000.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1887.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Darius R. Barr, New York, un dixième du billet No 11,607, tirage à numéro simple, Classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 12 juillet 1887, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent de Southern Express Co., Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.

$150,000.

Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1887.

Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un dixième du billet No 11,607, tirage à numéro simple, Classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 12 juillet 1887, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

CHRIS SINTES,
408 rue Dryades, ville.

Avis.

$150,000.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1887.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Archie L. Allen, Buffalo, N. Y., un dixième du billet No 11,607, tirage à numéro simple, Classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 12 juillet 1887, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

B. W. CASON,
Agent de Pacific Express Co., Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.

$50,000.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1887.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de John Cash, Portland, Me., un dixième du billet No 95,441, tirage à numéro simple, Classe G de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 12 juillet 1887, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$50,000.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1887.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte du John L. Bott, Portland, Me., un dixièmes du billet No 95,441, tirage à numéro simple, Classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le Mardi, 12 juillet 1887, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent du Southern Express Co., Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$20,000.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1887.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la Anglo-Californian Bank, San Francisco, Cal., un dixième du billet No 15,322, tirage à numéro simple, Classe G, de la loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Vingt Mille Piastres, le mardi, 12 juillet 1887, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

L. T. SANTANA,
Coureur de la State National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$20,000

Nouvelle-Orléans, 21 juillet 1887.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la Anglo Californian Bank, limité, San Francisco, Cal., un dixième du billet No 15,322, tirage à numéro simple, Classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Vingt Mille Piastres, le mardi, 12 juillet 1887, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

L. T. SANTANA,
Coureur de la State National Bank, Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.

$20,000.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1887.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la City National Bank of Cairo, Ill., un dixième du billet No 15,322, tirage à numéro simple, Classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Vingt Mille Piastres, le mardi, 12 juillet 1887, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

L. T. SANTANA,
Coureur de la State National Bank de la Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$20,000.

Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1887.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Isaac Vaughn, New York, un dixième du billet No 15,322, tirage à numéro simple, classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Vingt Mille Piastres, le mardi, 12 juillet 1887, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent du Southern Express Co., Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$10,000.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1887.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Rosalie Klein, New York; F. Halsman, Philadelphia, Penn.; F. W. Morgan, Erie, Penn., un dixième chacun du billet No 46,936, tirage à numéro simple, Classe G, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixièmes qui ont gagné le Quatrième Gros Lot de Dix Mille Piastres, le mardi, 12 juillet 1887, et que les montants leur en ont été promptement payés sur présentation des dits dixièmes au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent du Southern Express Co., Nlle-Orléans, Lne.
23 juil—2f PP

AVIS AU PUBLIC.

BUREAU DU CONTROLEUR.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

NOUVELLE-ORLÉANS, 7 JUILLET 1887.

Est venu à la connaissance des autorités de ville que les certificats suivants de dette présente telle, ont été négociés et sont maintenant entre les mains de différents individus de la ville. Le public est averti que ces certificats sont sans valeur; quiconque les négocierait ne le ferait qu'à ses risques et péril.

J. M. HARDY, Contrôleur.

No. du certificat.	Nom du détenteur primitif.	Montant.	No. du certificat.	Nom du détenteur primitif.	Montant.
15,073	A. Maginnis	$28 75	11,204	J. McManus	$13 65
15,077	E. Nolan	32 50	13,750	C. Leonard	40 00
15,093	Mme Lennon	48 00	13,898	E. McCarthy	37 50
15,095	P. Duffy	32 50	15,063	J. C. Donovan	60 00
17,553	Robt. Rankin	50 00	15,064	Jno. Collins	50 00
17,555	John Daly	41 95	15,070	P. King	50 00
17,557	James Clark	37 10	15,071	Dan Curray	32 50
17,559	J. Sullivan	37 10	15,072	E. Murphy	32 50
17,560	J. Gibson	20 65	15,087	A. Hart	8 00
746	T. Porée	75 00	15,094	A. Michel	32 50
747	Geo. Henry	26 25	17,062	Mme Martha	62 00
1,748	H. Marks	30 00	17,552	T. Gibbons	32 50
1,749	W. Armstrong	100 00	17,554	Chs. McMurray	100 00
1,750	Mme Gretel	13 00	8,633	W. T. Nobles	65 00
5,812	C. E. Girardey & Co	250 00	980	W. Moulton	32 75
1,043	Chas. Joubert	108 00	891	O. Noah	37 50
13,745	Jno. Carey	20 00	13,716	Mme McCormack	32 00
13,747	James Clark	38 35	13,735	M. Fitzpatrick	60 00
13,749	C. Gibbon	33 30	2,879	T. J. Navin	8 00
17,227	T. J. Buckley	60 00	3,892	A. S. Audler	49 35
17,229	James Trisy	9 16	3,894	T. Taquino	40 00
17,230	John Hurley	60 00	7,063	J. McCaffrey	40 00
17,552	F. Clew	17 75	1,657	Z. McKay	60 00
10,937	Mme Mahon	24 38	13,710	Mme Fitzpatrick	165 00
10,938	Jno. McGrath	12 07	13,751	L. Brown	60 00
10,940	Chs. Smith	13 65	13,752	W. Egan	60 00
10,944	B. Flynn	13 65	13,753	H. Carroll	60 00
10,945	T. McLaughlin	13 65	12,407	Jno. Brugniens	56 00
10,946	Jno. Fitzgerald	12 98	13,711	J. Q. Flynn	150 00
10,963	Mme Heffron	26 04	13,902	Mme Meyers	32 00
10,964	Mme Ross	24 26	13,903	Mme Sheridan	32 00
10,965	Mme Keenan	16 80	826	M. Hannon	32 00
10,966	Mme Kenner	22 68	942	M. Lavine	32 50
10,967	D. Murphy	11 34	869	A. Conners	32 50
959	A. H. McArthur	250 00	862	S. Small	42 00
5,810	Ch. E. Girardey & Co	250 00	17,556	Thomas Duffy	60 00
5,811	Ch. E. Girardey & Co	25 00	12,619	Mme Mahon	11 30
11,267	Mme Martha	26 04	12,620	Jno McGrath	32 64
11,338	Mme Kelley	22 68	12,622	Chas Smith	16 87
13,301	Mme Martha	85 96	12,626	E. Flynn	18 85
14,439	Mme Martha	60 00	12,627	J. McLaughlin	18 85
15,065	J. Fitzsimons	22 50	12,628	Jno Fitzgerald	17 76
15,066	Mme King	21 00	12,629	Mike Finn	18 85
15,067	E. Kane	31 25	12,645	Mme McCord	33 64
15,068	D. Flynn	32 50	12,646	Mme Heffron	35 96
15,069	R. Egan	32 50	12,647	Mme Ross	33 64
15,074	Mike Kenney	30 00	12,648	Mme Lennon	33 20
15,075	Jno McGuire	32 50	12,649	Mme Kenner	31 32
15,079	Peter Heil	52 00	12,650	D. Murphy	15 86
15,081	Mme Heffron	54 00	12,672	E. McArdle	22 47
15,082	Mme Cassidy	55 00	12,673	J. Gaffney	29 00
15,089	W. Shepard	48 00	793	Mme J. Kelley	37 20
15,098	Mme Tresher	56 00	1,659	M. Guirand	38 30
15,097	Jno Rydel	52 00	1,389	Beatick, Seymour & Cohen	110 68
17,226	E. Johnston	56 60	8,694	E. W. Hamilton	73 35

8juillet—8,29—août 6

ESTATE OF JAMES D. EDWARDS. — LEON F. HAUBTMAN.
EDWARDS & HAUBTMAN,
22 à 28 FRONT STREET, ET 21 à 31 DELTA STREET,
—NOUVELLE ORLÉANS—
SPÉCIALITÉ D'APPAREILS A SUCRE.
OUVRAGES EN CUIVRE ET EN TOLE.
Vacuum Pans, Hepworth's Centifugals, Mixers, Machines à vapeur et machines à régler le mouvement (Doctor engines), équipages à vapeur, chaudières à cylindre et à tubes, clarificateurs, Evaporateurs, wagons à sucre, réservoirs (tanks) à sirop et mélasses.
Articles pour mécaniciens, habitations et bateaux à vapeur.
Agents pour les pompes à vapeur de Knowles. Knowle's Steam Pump Works. Propriétaires des "Crescent City Cornice Work".
26 avril—3 mois, Mar. Jeu. Sam. V. & C

ACHETEZ
Vos Vêtements et vos Articles de Toilette ainsi que vos Chapeaux
—CHEZ—
C. LAZARD & Cie.
MAGASIN ANCIEN ET SUR D'UN PRIX,
Nos 29, 31 et 33 rue du Canal, coin North Peters.
24 oct—86 1 an—dim mar jeu sam.

QUARTIER GÉNÉRAL D'IMMIGRATION

—AU BUREAU DE—

La Red River Land Company of Louisiana,

102, RUE DU CANAL, NOUVELLE-ORLÉANS,

Notre bureau est prêt à recevoir ceux qui sont à la recherche d'une demeure en Louisiane. Nous avons maintenant de grandes terres qui sont subdivisées en petites fermes convenables pour les immigrants. Des livres en anglais, allemand et français, donnant une description des ressources de cet Etat, seront fournis, et le transport à bon marché sera donné aux colons soit par chemin de fer ou bateau.

Les propriétaires de plantations ou de terres boisées trouveront leur avantage à faire partie de la "Red River Land Company."

Cette Compagnie dont le capital est fixé d'après sa charte à Un Million Cinq Cent Mille Dollars, est sous la gérance du Conseil de Direction suivant: W. J. Behan, de Zuberbier, et Behan, de la Nlle Orléans; John I. Adams, de John I. Adams & Co. de la Nlle Orléans; J. Hassinger, de la "German Gazette", Nlle-Orléans; E. K. Converse, Marchand Commissionnaire, Nlle-Orléans; S. P. Walmsley, de R. M. Walmsley & Co., Nlle-Orléans; A. Myer, de V. & A. Myer, Facteurs de coton, Nlle-Orléans; Geo. Nicholson & Co., propriétaires du "N. O. Picayune"; Page M. Baker, gérant du "Times-Democrat", Nlle-Orléans; H. H. Baker, du T. D. et du "South Illustrated", Nlle-Orléans; John Woltz, agent de propriétés foncières et d'immigration, Natchitoches; A. E. Lemée, percepteur de terres publiques des Etats-Unis, Natchitoches; H. B. Walmsley, membre du [illegible]; W. H. Jack, avocat de Natchitoches; L. Caspari, président du chemin de fer de Natchitoches.

3juin

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, Districts Inférieurs, Paroisse d'Orléans, No 203 rue du Canal. Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1887.

Attendu que les tableaux des taxes d'Etat pour l'année 1887 ont été déposés au bureau du Recorder des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans, et une copie desquels m'a été délivrée; maintenant, en conséquence, moi, CHARLES CAVANAC, Collecteur de taxes d'Etat, pour les districts inférieurs de la paroisse d'Orléans, agissant conformément à la section 35 de l'Acte No 96 de 1886, et de la section 25 de l'Acte No 77 de 1880, donne avis que les taxes assessées pour l'année 1887 sont inscrites sur les tableaux de taxes déposés en mon bureau et au bureau des hypothèques de cette paroisse; qu'elles sont maintenant dues, et qu'elles deviendront délinquantes à partir du 31me jour de décembre 1887 et paieront un intérêt de 2 pour cent à partir du 1er janvier 1888 (section 40 de l'Acte No 98 de 1880) jusqu'à la vente, conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis une fois par semaine pendant deux semaines et son affichage à la porte de la salle où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans constituent, d'après la loi, une pleine et complète notification à tout contribuable et à toute personne que cela peut concerner. Les contribuables sont, par conséquent, invités à se présenter sans retard, afin d'éviter l'intérêt et les frais. Dans le but de faciliter la transaction des affaires, ils sont requis d'apporter avec eux les reçus des taxes pour l'année 1886.

CHARLES CAVANAC,
Collecteur de Taxes pour les Districts Inférieurs.
20juillet—20 24 27

QUELQUES CONSEILS
POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS — DOSES—*Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.*

Pour la Constipation, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour Indigestion, ou Dyspepsie, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les Maladies du Foie, les Désordres Bilieux, et la Jaunisse, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine de printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les Vers, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES.

Éruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les Rhumes et Refroidissements, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la Diarrhée et la Dysenterie, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie, et la Sciatique, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les Tumeurs, l'Hydropisie, les Douleurs des Reins, et autres désordres causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La Suppression, et l'Écoulement Pénible des Menstrues, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.

PRÉPARÉES PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente chez tous les Pharmaciens.

A louer,

LA maison No 97 rue du Quartier, près Bourbon, avec balcon et gaz. S'adresser au No 94 rue de l'Esplanade. 15 juin—PP

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Juillet 1887.

Liste de publication.

Abadie François	Garlepied Edouard
Ancely Antoine ou Encely	Gosson Louis et Philippe
Antoine Charles pâtissier	Gonard Nicolas
Bastans Edouard	Langlois Barthélemy
Bally Jean Baptiste (2)	Lafargne Bertin
Bondon Pierre	Lenoir Mme Irma
Bondigne Pierre	Léonard arrimeur
Bosser Sébastien	Lessous Louis
Brun Jean	Loubère
Charpentier Honoré (2)	Loubère Paul
Camora Jean et Antoine	Maurat Marcel Clément Pierre
Capdevielle-Laborgue Domanique	Mautempe Jean
Daubona Jean Baptiste	Mangin Chas Ed.
Duclos François	Mangin L. Ant.
Domas Ernest	Mittener Antoine
Duret Louis	Miron Jean
Folleau Alexandre	Reinhart Alice Mlle
Friedrich Sth le St Gall	St Laurent Mme de
Garde Sylvain	Tempesti musicien
Gautier Paul	Vergnole Michel et Mme
Greffoz François	Vergnole née Laurence Garlepied

LETTRES.

Arnould Stanislas charpentier	Delamalmaison H'ce Mme
Férougandie Philip	Jadeau Louis
Bossier Paul	Le Bricquir Pierre
Brohon Charles	Poisson Charles musicien
Desmarais Mme Louis	Noiret Henri opticien

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er octobre 1886.

Le Gérant, P. DEPIERRE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL
and LONDON
and GLOBE.
La plus grande Compagnie du Monde contre l'Incendie.
Plus de $33,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.
Directeurs à la Nouvelle-Orléans:
J. P. SHEODER, Chairman;
NEWTON BUCKNER, RODOLPH WOESTE
A. DELVAILLE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident
LARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
12nov.'86—1an—V&C.

Travaux en Fleurs en tous genres, aux plus bas prix.
C. W. EICHLING,
FLEURISTE.
279 ......RUE DECATUR...... 279
21 avril—1an Près le Marché Français.

Avis.

LE DR J. MORICE a l'honneur de prévenir ses clients qu'il part pour France. Pendant son absence ses clients pouvent s'adresser à la pharmacie Vve St-Cyr Fourcade & Co., 218 rue du Canal. 20 juil—2f

AMUSEMENTS.

MILNEBURG'S
NEW OPERA HOUSE.
Est maintenant ouvert pour la saison.
La direction a engagé des artistes de première classe, qui donnent des représentations tous les soirs de 8 à 11 heures. Entrée gratuite.
En sus de ce qui précède, l'Hôtel Washington est maintenant ouvert, et est fourni de tout ce que l'on peut trouver de mieux au marché, et où l'on peut obtenir les vins et liqueurs les plus fines à des prix modérés. La pêche et les bains ne peuvent pas être surpassés. Pour l'arrivée et le départ à ce lieu populaire, voir le tableau du chemin de fer Pontchartrain.
JOHN TRISCONI, propriétaire
22 juil—au 2 sept

EXCURSIONS.

Excursions à Little Woods.
Par le New Orleans and Northeastern Railroad.
Voyage, aller et retour, tous les jours, 25 cts. Little Woods est une localité très agréable, un véritable faubourg de la Nlle-Orléans, située à 12 milles de cette dernière ville et reposant sur un fond de sable dur.
Il y a pour les baigneurs des cabines à bains roulantes qui se transportent jusqu'au rivage. Pêche abondante. Edifices confortables, plateforme pour danse, bateaux à voiles et esquifs pour promenades sur l'eau.
Tous les trains réguliers, ainsi que les trains d'excursion, s'arrêtent, aller et retour, à Little Woods.
Excellents dîners avec vin, 75 cts, lunch exquis avec vin, 40 cts.
On prendra des arrangements pour pique-niques, et excursions de sociétés, avec prix déterminés pour les repas, les bateaux, bains, etc.
Pour de plus amples détails, s'adresser à
BARBOT & ALLEN,
77 rue Carondelet, bureau du fond.
25 juin—1 mois, le samedi.

EXCURSION
A PEARL RIVER STATION.
Tous les Jeudis et Dimanches.
Un bon repas pour 50 cts. Musique gratis, avec l'usage d'un élégant pavillon. Passage sur le train du N. E. R. R., aller et retour 50 cts. La traversée du lac sur le grand pont délicieux voyage.
21 juil—2f—jeu, sam

Hôtels et Sources.

Bossier City, Sources Abita.
Résidence et terrains pour bâtir à vendre.
S'adresser à J. S. BOSSIER, tous les jours de midi à 1 P. M. et de 2 P. M. à 4 P. M. au bureau de Andrew Hero, 17 Commercial Alley ou à ANDREW HERO, de 9 A. M. à 6 P. M.
29 juin—1m.

HOTEL DE L'EUROPE.
A BILOXI
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert jusqu'au 15 octobre.
1 mai—3m

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART,
DENTISTE.
A transféré son bureau du No. 195 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an
Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
26 sept—

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Premier Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCES

—DITE—

LOUISIANA INSURANCE CO.

OF NEW ORLEANS.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant seize mois, c'est-à-dire depuis sa fondation, du 1er septembre 1885 jusqu'au 31 décembre 1886.

Reçues:			
Primes sur les incendies	$125,127 57		
Primes sur rivière	1,338 68		
Primes sur mer	790 65	$127,256 90	
A déduire:			
Réassurances	1,995 01		
Réfections et commissions	25,984 98	27,979 99	
		$99,276 91	
A déduire:			
Pertes payées sur les incendies	53,393 78		
Pertes payées sur les rivières	729 17		
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	21,225 12		
Réclamations passées au compte des profits et pertes	468 06	75,816 13	
		$ 23,460 78	
A ajouter Intérêt		4,120 45	
		$ 27,581 23	
A déduire Traitements, frais généraux, taxes, annonces, etc., pour 16 mois		21,802 75	
		$ 5,778 48	
Réserve: Primes non acquises		$ 5,778 48	

ACTIF.

Billets à recevoir, comprenant billets garantis par nantissements, billets à primes et billets actions, ces derniers étant pour 40 0/0 du capital souscrit garantie dans la clause de forfaiture par 60 0/0 payés	$151,596 34	
Effets mobiliers: Coffre-fort, etc.	1,877 18	
Comptant: En caisse, dans les banques et dans les mains d'agents	34,880 08	

PASSIF.

Capital	$161,350 00
Réserve, comme il est dit plus haut, pour les pertes	21,225 12
Pour les risques non expirés	5,778 48
$188,353 60	$188,353 60

L'état de situation qui précède est un extrait exact des livres de la compagnie.

L. M. GEX,
Faisant fonctions de Président.

A. LESSEPS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce vingt-unième jour de janvier 1887.

M. T. DUCROS,
Notaire, 128 rue Gravier

22 jan—1m

BASILE BARES,
FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité.
20 mars—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 23 JUILLET—CLASSE No 272

Tirage de 4 heures P. M.

11 57 73 62 1 75 53 56 4 45 96 [illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et sous le contrôle des commissaires de la Compagnie.

En témoignage de quoi nous signons, ce 23 juillet 1887, à 4 heures P. M.

G. A. T. BEAUREGARD.
J. A. EARLY.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens pourront être vus en tout temps dans toutes nos succursales.